

<http://comitecyclisme54.fr/spip.php?article161>

# Championnats Régionaux 2021 et nouvelles dispositions réglementaires sur la participation aux Championnats de France de Cyclisme sur Route 2021



Date de mise en ligne : dimanche 9 mai 2021

- Route

---

Copyright © Comité départemental de cyclisme de Meurthe et Moselle - Tous

droits réservés

---

Suite à la séance du Bureau Exécutif par voie électronique en date du 3 mai 2021 et du Conseil Fédéral en date du 5 mai 2021, en raison de la crise sanitaire traversée ces précédentes semaines, la FFC a validé les nouvelles dispositions réglementaires ci-dessous.

## **Dates des Championnats Régionaux (Homme et Femme)**

Au regard du contexte sanitaire actuel et futur sur la participation et des difficultés organisationnelles dans certains Comités Régionaux, la FFC a validé l'adaptation réglementaire ci-dessous, tout en faisant preuve de souplesse et d'ouverture.

## **Championnats Régionaux Femmes et Hommes 2021 : Période d'organisation du 5 juin jusqu'au 31 octobre 2021**

**La FFC préconise et incite tout de même les Comités Régionaux, dans la mesure du possible, à maintenir le week-end des 5 et 6 juin 2021** avec la possibilité de décalage après une acceptation conjointe de la Commission Nationale Route et du Secrétaire Général FFC.

## **Championnats de France sur Route 2021 - Participation épreuve en ligne Amateurs**

Compte tenu de l'absence d'épreuves qualificatives (N1 et N2), la FFC a validé exceptionnellement pour 2021, la méthode de qualification aux CDF Route sur la base du calcul ci-dessous.

Cette méthode de calcul permet une équité entre toutes les structures, privées d'épreuves qualificatives en ce début de saison. Les structures N2 pourront être représentées dans les sélections régionales.

La représentation par équipes (quota maximum) est fixée comme suit :

N1 = 5 coureurs x 27 équipes N1 = 135 coureurs

Comités Régionaux de métropole\* = 5 coureurs x 12 comités régionaux = 60 coureurs

Comités Régionaux ultra marin\* = 5 coureurs maximum et ce nombre pourra être affiné en fonction des engagés dans les CR de Métropole.

\*N'appartenant pas à des structures de N1.

Soit un total maximum de 200 compétiteurs

Championnats de France sur Route 2021 - Participation épreuve en ligne Elite Femme

Compte tenu de l'absence d'épreuves qualificatives pour les N1 et N2 Femmes, le BE a validé exceptionnellement pour 2021, la méthode de qualification aux CDF Route comme détaillée ci-dessous :

Concurrentes françaises (de 19 ans dans l'année et plus), titulaire d'une licence de série "1ère catégorie", "2ème catégorie" ou "3ème catégorie".

Pourront y participer les concurrentes énumérées ci-dessous :

Championne de France sortante (1)

UCI Women's WorldTeams : quota libre (10)

Equipe Continentale Femmes UCI : quota libre (26)

Comités Régionaux (métropole) : 3 maximum par comité (39 maximum)

Comités Régionaux (outre-mer) : 1 maximum par comité (5 maximum)

National 1 Femmes : de 3 à 7 compétitrices (56 maximum)

National 2 Femmes : de 3 à 5 compétitrices (55 maximum)

Un minimum de 3 au départ est obligatoire pour pouvoir s'engager sous les couleurs de la N1 ou N2 Femmes.

Si les clubs N n'engagent pas le nombre maximum de compétitrices (111 compétitrices), alors le delta sera réparti entre les Comités Régionaux Métropolitains par palier de 1 quota supplémentaire par Comité. S'il y a moins de 12 places vacantes, alors aucun quota supplémentaire ne sera débloqué pour les Comités Régionaux Métropolitains.

Soit un total maximum de 192 compétitrices.

Les dispositions relatives à la participation aux Championnats de France de Cyclisme sur Route seront intégrées dans le règlement particulier des Championnats.

La FFC remercie chaleureusement l'ensemble des structures (Régionales, départementales, clubs) qui font face à de nombreuses difficultés mais qui restent en constante adaptation.